

Cette couverture étant annuelle, une fois la licence délivrée, les organisateurs sont dispensés de cette procédure pour les préalablement détenteurs.

## 2.2.16. TABLEAUX D'EQUIVALENCE entre les licences RACB, VAS et ASAF

### Licences RACB

Une licence "routière" RACB depuis 2009	donne droit à l'ASAF en 2015
<u>C COURSE DE COTE</u>	B
<u>C SHORT RALLY RESTRICTED</u>	B / A4
<u>C SHORT RALLY</u>	B / A4 / A3
<u>C / R RALLYE STAGE - JUNIOR</u>	B / A4 / A3 restricted 1600 cc
<u>C / R RALLYE (INTER)NATIONALE</u>	B / A4 / A3
<u>H3 (INTER)NATIONALE</u>	B / A4 / A3
<u>H4 INTERNATIONALE</u>	B / A4
<u>H NATIONALE</u>	B / A4
<u>RR NATIONALE REGULARITY</u>	B / A4
<u>INTERNATIONALE RALLYE RAID</u>	B / A4 / A3

### Licences VAS

Depuis 2011, la gradation des licences VAS étant similaire à celle de l'ASAF, la détention d'une licence VAS 2011 – 2012 – 2013 – 2014 - 2015 donne droit à l'ASAF à une licence de même type ou engendre les mêmes possibilités de participation.

**RAPPEL :** La licence "R" annuelle ne comporte pas de couverture en assurance "Accident corporel". Elle ne peut donc être utilisée dans le cadre des épreuves ASAF où la licence "L" est suffisante. En vertu du Décret régissant le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles dont relève l'ASAF, nul ne peut, en effet, prendre part à une compétition ou manifestation assimilée s'il n'est pas couvert par une assurance de ce genre.

En ce qui concerne les licences VAS détenues lors des 5 années précédentes, voir le tableau ci-dessous :

La licence VAS d'avant 2011	donne droit à l'ASAF
"R"	"L"
"B Co"	"B" - Ne peut conduire
"B -"	"B" - Uniquement Karting
"B"	"B" - - Pas valable en "Montée en or"
"B+"	"B" / "A4"
"A3"	"B" / "A4" / "A3"
"A2 -"	"A2" (à partir de 16 ans)
"A2"	"B" / "A4" / "A2"
"A1"	"B" / "A4" / "A3" / "A2" / "A1"

Une licence "Circuit" RACB depuis 2009	donne droit à l'ASAF en 2015
<u>CLUB NATIONALE</u>	B / A4 / A2
<u>CLUB CIRCUIT SPORT</u>	B / A4 / A2
<u>C-CIRCUIT STAGE NATIONALE</u>	B / A4 / A2
<u>C-CIRCUIT (INTER)NATIONALE</u>	B / A4 / A3 / A2 / A1
<u>B INTERNATIONALE</u>	B / A4 / A3 / A2 / A1
<u>A INTERNATIONALE</u>	B / A4 / A3 / A2 / A1
<u>H2 INTERNATIONALE</u>	B / A4 / A2
<u>H1 INTERNATIONALE</u>	B / A4 / A3 / A2 / A1